

Québec, le 20 avril 2011

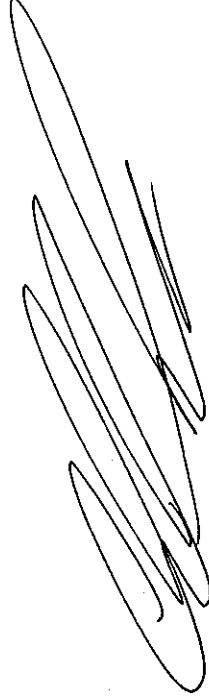
Madame Anik Montminy
Directrice
Cabinet du Leader parlementaire
1035, rue des Parlementaires
1^{er} étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Madame la Directrice,

Suite au dépôt d'une pétition par la députée de Matapédia le 16 mars dernier concernant l'appui au Centre de la petite enfance (CPE) l'Enfant-Joue dans son projet d'implantation d'une garderie de 29 places à Sayabec, je vous fais parvenir la réponse à la pétition afin qu'elle soit déposée conformément à l'article 64.8 R.A.N.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Directeur,



Claude Éric Gagné

DATE : 20 avril 2011
OBJET : Pétition déposée à l'Assemblée nationale

Une pétition a été déposée à l'Assemblée nationale du Québec, le 16 mars 2011, pour appuyer un projet d'implantation d'une garderie de 29 places à Sayabec par le CPE L'Enfant-Joue. La pétition a recueilli 222 signataires désignés comme des citoyennes et citoyens de Sayabec.

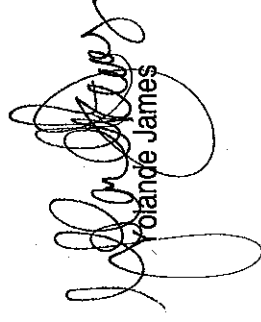
En réponse à la pétition :

Nous avons pris connaissance de l'appui formulé à l'égard du projet de garderie du CPE l'Enfant-Joue. Nous ne pouvons cependant y donner suite puisque :

- L'ensemble des 18 000 places annoncées lors du plus récent appel de projets a déjà été attribué.
- Les 15 000 nouvelles places annoncées en mars dernier seront attribuées conformément au processus prévu dans la nouvelle Loi resserrant l'encadrement des services de garde éducatifs à l'enfance. Cette loi prévoit la création de comités consultatifs chargés de :
 - ✓ conseiller la Ministre pour l'attribution des places subventionnées;
 - ✓ conseiller la Ministre pour l'établissement des besoins et priorités quant à la répartition des places subventionnées;
 - ✓ analyser tous les projets reçus;
 - ✓ conseiller la Ministre pour la réaffectation des places subventionnées.
- Ces comités seront composés de personnes désignées représentant différents organismes de la région dont :
 - ✓ la conférence régionale des élus;
 - ✓ l'agence de santé et services sociaux;
 - ✓ les commissions scolaires;
 - ✓ l'organisme le plus représentatif des centres de la petite enfance du territoire concerné;
 - ✓ l'organisme le plus représentatif des garderies subventionnées du territoire concerné.

Nous invitons le CPE l'Enfant-Joue à consulter régulièrement le site Internet du ministère de la Famille et des Aînés pour prendre connaissance du prochain appel de projets.

La ministre,



Rolande James